

**Adolescents de Brie**

156, rue du bourg  
Le bourg  
16590 BRIE

**Contact :**

05 45 69 24 37 ou 06.82.44.16.23  
[centre.ados@mairie-brie.fr](mailto:centre.ados@mairie-brie.fr)

## **Rappel procédure cas COVID 19**

### **1. En cas de symptômes repérés sur un Jeune**

- ⇒ Isolement du Jeune avec un masque en salle de repos dans l'attente d'un retour à domicile,
- ⇒ Respect impératif des gestes barrières,
- ⇒ Rappel par le directeur de la procédure à suivre, à savoir : éviter les contacts, consulter un médecin traitant ou réaliser un test antigénique ou RT-PCR rapidement; afin de confirmer ou infirmer l'infection au SARS-COV21,
- ⇒ Le jeune ne **pourra** revenir au centre qu'après avis médical (trace écrite) ou test négatif.

### **2. En cas de test positif**

- ⇒ Vous devez informer au plus vite, le centre soit par téléphone au **06.82.44.16.23** (y compris le week-end) ne pas hésiter à laisser un message avec vos coordonnées téléphonique pour rappel,
- ⇒ Éviction du centre pour une durée de 10 jours (48h supplémentaires en cas de fièvre).

### **3. En cas de cas contact**

- ⇒ Éviction du centre pour une durée de 7 jours,
- ⇒ Le jeune devra réaliser un test au plus vite et un autre à J+7,
- ⇒ Vous devez informer au plus vite, le centre soit par téléphone au **06.82.44.16.23** (y compris le week-end) ne pas hésiter à laisser un message avec vos coordonnées téléphonique pour rappel,
- ⇒ Pour un retour au centre, les représentants légaux devront nous remettre une attestation sur l'honneur de la réalisation d'un test PCR et de son résultat négatif,
- ⇒ En l'absence d'une telle attestation l'éviction du mineur sera maintenue jusqu'à la production de cette attestation ou à défaut pour une durée maximale de 14 jours (sans l'attestation et sans informations au centre, il n'y aura pas d'annulation d'activités ce qui entraînera un paiement des activités entre le 7 ème et 14 ème jours).